

REVALORISATION

ATTRACTIVITÉ

# SALAIRES DES PLP ET CPE

## OPÉRATION VÉRITÉ

RECONNAISSANCE

RATTRAPAGE

JUSTICE

POUVOIR D'ACHAT

19%

### LES CHIFFRES SONT TÊTUS, LES SALAIRES DES PLP ET CPE ONT NETTEMENT DÉCROCHÉ

et sont désormais loin de ceux des autres cadres de la Fonction publique et des enseignant-es des pays comparables de l'OCDE. Plus personne ne nie ce constat, même le ministre.

Nos traitements bruts sont calculés en multipliant la valeur du point d'indice par un nombre de points d'indice (selon le grade et l'échelon). Or la valeur du point est gelée depuis 2010 (hormis une petite hausse de 1,2 % en 2016/2017) et les augmentations des années 2000 n'ont jamais compensé l'inflation.

Au-delà des discours, des pourcentages et autres indicateurs, les pertes sont réelles et importantes en bas de la fiche de paie des PLP et CPE titulaires et non-titulaires. L'urgence est là. D'autant plus que l'inflation est estimée à 2 % en 2022 après près de 3 % en 2021.

C'est l'écart entre la valeur du point d'indice aujourd'hui et sa valeur projetée s'il avait suivi l'inflation depuis 2001. Depuis 2010 cet écart est de 10 %. Et en 2022, le gouvernement continue à geler la valeur du point d'indice.

**REVALORISER LES SALAIRES,  
UNE PRIORITÉ DU SNUEP-FSU**

**SNUEP**  
F. S. U.

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

## ANTHONY

A EU LE CONCOURS EN 2016

**Il est classe normale échelon 5**  
au 1<sup>er</sup> septembre 2021

*Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation depuis 20 ans, il gagnerait **260 € net mensuels de plus aujourd'hui.***



AVEC LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010,

**il a déjà perdu 8 127 € net en 5 ans**

Pour ne pas perdre davantage,  
il doit percevoir + 101 € net mensuels.



AVEC LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010,

**elle a déjà perdu 14 430 € net en 11 ans**

Pour ne pas perdre davantage, elle doit  
percevoir + 131 € net mensuels.

## SARAH

A EU LE CONCOURS EN 2010

**Elle est classe normale échelon 7**  
au 1<sup>er</sup> septembre 2021 avec  
une ancienneté de 6 mois.

*Si la valeur du point d'indice avait  
suivi l'inflation depuis 20 ans,  
elle gagnerait **305 € net mensuels**  
**de plus aujourd'hui.***

## FOUAD

A EU LE CONCOURS EN 2005

**Il est classe normale échelon 8**  
au 1<sup>er</sup> septembre 2021 avec une  
ancienneté d'un an.

*Si la valeur du point d'indice  
avait suivi l'inflation depuis  
20 ans, il gagnerait **367 € net**  
**mensuels de plus aujourd'hui.***



AVEC LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010,  
**il a déjà perdu 15 047 € net en 11 ans**  
Pour ne pas perdre davantage, il doit  
percevoir + 181 € net mensuels.



AVEC LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010,  
**elle a déjà perdu 21 707 € net en 11 ans**  
Pour ne pas perdre davantage, elle doit  
percevoir + 309 € net mensuels.

## PASCALE

EST PASSÉE HORS-CLASSE EN 2010

**Elle est hors classe échelon 7**  
depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

*Si la valeur du point d'indice avait  
suivi l'inflation depuis 20 ans,  
elle gagnerait **584 € net mensuels**  
**de plus aujourd'hui.***



Nota : Les montants net mensuels permettant de  
rattraper l'inflation prennent en compte le montant  
des primes Grenelle au 1<sup>er</sup> février 2022

## SOLENN

est non-titulaire à l'indice majoré 367 depuis 2018

*Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation depuis 20 ans, elle gagnerait **179 € net mensuels de plus aujourd'hui.***



AVEC LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010,

**elle a déjà perdu 4 810 € net en 3 ans**

Pour ne pas perdre davantage, elle doit percevoir + 54 € net mensuels.



AVEC LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE DEPUIS 2010,

**il a déjà perdu 8 493 € net en 3 ans**

Pour ne pas perdre davantage, il doit percevoir + 207 € net mensuels.

## FRÉDÉRIC

est non-titulaire à l'indice majoré 620 depuis 2018

*Si la valeur du point d'indice avait suivi l'inflation depuis 20 ans, il gagnerait **418 € net mensuels de plus aujourd'hui.***

# DES PERTES MENSUELLES SIGNIFICATIVES

## SALAIRES MENSUELS NETS DES PLP ET CPE ET PERTES CAUSÉES PAR LE GEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE

Salaire net déterminé uniquement à partir du traitement brut (hors indemnités)

	Échelon	Salaire actuel	Perte* mensuelle par rapport à 2010	Perte* mensuelle par rapport à 2001
CLASSE EXCEPTIONNELLE	HEA 3	3 585,81 €	-365,27 €	-690,92 €
	HEA 2	3 411,01 €	-347,61 €	-657,51 €
	HEA 1	3 280,83 €	-334,45 €	-632,63 €
	4	3 057,68 €	-311,91 €	-589,98 €
	3	2 853,12 €	-291,24 €	-550,89 €
	2	2 704,35 €	-276,20 €	-522,45 €
	1	2 555,58 €	-261,17 €	-497,11 €
HORS CLASSE	7	3 024,21 €	-308,52 €	-583,58 €
	6	2 968,42 €	-302,88 €	-572,92 €
	5	2 808,49 €	-286,73 €	-542,35 €
	4	2 629,96 €	-268,69 €	-508,24 €
	3	2 455,15 €	-251,03 €	-474,83 €
	2	2 291,50 €	-234,49 €	-443,55 €
	1	2 165,04 €	-221,72 €	-419,39 €
CLASSE NORMALE	11	2 473,75 €	-252,91 €	-478,39 €
	10	2 310,10 €	-236,37 €	-447,11 €
	9	2 165,04 €	-193,22 €	-390,89 €
	8	2 042,32 €	-180,81 €	-367,42 €
	7	1 900,98 €	-130,91 €	-304,79 €
	6	1 800,56 €	-120,77 €	-285,61 €
	5	1 741,05 €	-100,52 €	-260,00 €
	4	1 685,26 €	-66,39 €	-220,84 €
	3	1 636,91 €	-22,32 €	-172,42 €
	2	1 610,88 €	-9,00 €	-156,75 €
	1**	1 421,19 €	-61,06 €	-191,72 €

### NON-TITULAIRES

Indice	Salaire net actuel	Perte* mensuelle par rapport à 2010	Perte* mensuelle par rapport à 2001
821	3 111,64 €	-285,86 €	-566,16 €
620	2 335,03 €	-207,40 €	-417,74 €
367	1 382,21 €	-54,06 €	-178,56 €
340	1 280,52 €	-43,78 €	-159,13 €

\* Montant intégrant le montant de la prime d'attractivité prévue au 1<sup>er</sup> février 2022

\*\* Création d'une indemnité mensuelle de 100 € brut au 1<sup>er</sup> septembre 2022

REVALORISATION

€

ATTRACTIVITÉ

# SALAIRES

**ENCORE COMBIEN  
À PERDRE DANS  
LES ANNÉES À VENIR ?**

€

RECONNAISSANCE

RATTRAPAGE

JUSTICE

POUVOIR D'ACHAT

**NOS EXIGENCES**

## LES PSEUDO REVALORISATIONS : ÇA SUFFIT !!

Malgré les annonces du ministre, rien n'est fait pour une réelle revalorisation. Les primes Grenelle ne concernent pas tout le monde, sont dérisoires et risquent d'aggraver encore les inégalités entre les femmes et les hommes [heures supplémentaires, missions supplémentaires indemnisées...]. L'augmentation du traitement indiciaire [nombre de points et valeur du point d'indice] est le moyen le plus efficace et égalitaire pour revaloriser les salaires.

€

**Remboursement des pertes de pouvoir  
d'achat depuis plus de 20 ans**

**85 points d'indice mensuels immédiats  
soit 400 € pour toutes et tous**

**La fin de la politique du gel de la valeur  
du point d'indice et une augmentation  
annuelle permettant au minimum  
de couvrir l'inflation**

**L'intégration des primes et indemnités  
dans le traitement indiciaire**

**ENSEMBLE POUR NOS SALAIRES**

**SNUEP**  
F.S.U.

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL  
PUBLIC

**U**  
F.S.U.

ENGAGÉ-ES POUR  
UNE AUGMENTATION  
DE NOS SALAIRES